

Paris collectifs sportifs—Loi

La vente de Loto Canada demeure controversée pour la simple raison que trop de gens, y compris le ministre d'État responsable du commerce international (M. Regan) refusent de faire face à la réalité. Loto Canada n'a pas été le succès que la publicité gouvernementale tend à faire croire à la population. Les faits montrent très clairement que ses recettes ont baissé au fil des années. La meilleure année de Loto Canada a été 1977-1978, alors qu'elle a accusé un profit de 74.3 millions. Mais l'année suivante, c'était 62.5 millions et même si Loto Canada avait exercé son activité pendant toute l'année de 1979-1980, elle n'aurait pas rapporté un profit net de 62.5 millions. Loto Canada était donc sur la pente descendante.

En dépit de tous ces faits, le ministre d'État responsable du commerce international continue d'affirmer que Loto Canada a rapporté 80 à 100 millions de dollars par année.

Une voix: Net.

M. Reid (St. Catharines): C'est juste, net. Où le ministre prendrait-il 300 millions de dollars pour rendre ces 80 à 100 millions de profits nets aux bénéficiaires, comme l'énonce le projet de loi? Le ministre sait bien au fond de lui-même que les paris collectifs sont voués à l'échec. Tout ce qui pourrait le sauver, c'est que s'il retourne dans le secteur des loteries, nous serons comme auparavant en concurrence avec les provinces. Nous ferons à nouveau partie des concurrents dont l'activité est commentée par les médias. Chacun cherchera à obtenir la même chose et dépensera certaines sommes dont nous n'avons jamais vu la couleur. A un moment donné, Loto Canada était la société qui dépensait le plus en publicité au Canada, mais ce n'est rien par rapport à ce qu'elle devra dépenser si elle réintègre l'industrie du jeu.

Le gouvernement progressiste-conservateur de 1979 a eu de la difficulté à se débarrasser d'un produit à la baisse, d'un actif dont la valeur diminuait sinon tous les jours, du moins certainement tous les mois. Lundi soir, mon collègue d'Edmonton-Nord a parlé en détail des résultats de cette vente et de ce qu'elle a rapporté au pays. Non seulement a-t-il fait une bonne affaire pour le gouvernement de l'époque mais il a aussi assuré un rendement annuel fixe pour les arts et la culture ainsi que pour la condition physique et le sport amateur. A la fin du mois, le gouvernement fédéral aura reçu environ 102.5 millions des provinces conformément à l'accord de 1979.

Encore une fois, le ministre d'État responsable du commerce international refuse d'admettre les faits et se moque de la valeur de cet accord. Montrez-moi un seul marché grâce auquel le gouvernement fédéral pourrait obtenir plus de 32 millions de dollars par année, sans frais, monsieur le Président, et je vous montrerai alors un autre marché que nous devrions conclure, et rapidement. Après tout, on parle de la nécessité de respecter un engagement de 200 millions de dollars à partir de recettes non fiscales en vue des Olympiques de Calgary de 1988, alors que l'accord de 1979 aurait réglé le problème.

Entre 1983 et 1988, avec un taux d'inflation de 6 p. 100, les provinces auront versé à ce gouvernement 220 millions de dollars. Pourquoi cet argent n'aurait-il pu être utilisé pour financer les jeux de Calgary et permettre aux organisateurs de planifier adéquatement une réussite? Malheureusement, le gouvernement fédéral juge bon d'affecter à d'autres fins

l'argent provenant de l'accord sur les loteries. Il dit que le conditionnement physique et le sport amateur ainsi que les arts et la culture obtiennent davantage par le canal budgétaire ordinaire. Mais personne ne le sait avec certitude car l'argent issu de cet accord de 1979 est versé au fonds du revenu consolidé. Le gouvernement n'a pu donner d'explications satisfaisante, ni au Comité ni pendant la période des questions.

Toutefois, il faut retenir de tout cela que le gouvernement fédéral a conclu avec les provinces un accord qui lui interdit de revenir dans le domaine des loteries. La belle époque du favoritisme manque peut-être à ce gouvernement, mais c'est tant pis. Le projet de loi C-95 n'est rien de plus qu'une dernière tentative de contourner l'accord fédéral-provincial de 1979.

J'avais amorcé mon discours en disant que la mesure législative à l'étude était mauvaise. Elle est même pire, monsieur le Président. En comité et un peu plus tôt cette semaine, nous avons essayé de l'améliorer. Premièrement, je ne connais aucun autre pays au monde qui établisse dans le domaine des jeux une distinction entre une loterie et un pari collectif.

Deuxièmement, il n'y aura peut-être pas un seul tribunal au pays—et cela a déjà été vérifié dans une des provinces—qui verra la différence entre la réinsertion du gouvernement fédéral dans les paris collectifs et une réinsertion dans les loteries ou l'industrie des jeux.

Troisièmement, le projet de loi C-95 renferme une disposition générale qui permettrait au gouvernement fédéral de se lancer à nouveau dans n'importe quel autre jeu licite. Une fois ce projet de loi adopté, qui sait dans quelle sorte de jeu il se lancera, car cette mesure législative le lui permettra. Le gouvernement fédéral pourrait légaliser n'importe quel jeu, comme il l'a fait pour celui-ci. Il est illégal pour n'importe qui d'autre que lui de se lancer dans ce jeu. Il sera le seul joueur et le seul hôte de toute une série de jeux: loteries, paris collectifs, jeux vidéos, jeux électroniques et peut-être même jeux d'échecs électroniques où l'on gagera contre soi-même.

Quatrièmement, le projet de loi C-95 rend cela possible et énumère tous les bénéficiaires auxquels a pu songer le ministre d'État au commerce international, mais sans vraiment s'engager envers l'un d'eux ni même à l'endroit des Jeux olympiques de Calgary étant donné que le projet de loi ne précise pas à qui iront vraiment les profits et dans quelle proportion.

Cinquièmement, la Société canadienne des paris sportifs ne sera pas soumise aux mêmes vérifications que les autres sociétés canadiennes. Nous en avons assez de voir les sociétés de la Couronne agir à leur guise. Le Vérificateur général a signalé qu'elles constituent un groupe sur lequel le Parlement n'exerce que peu de contrôle, sinon aucun. Et on songe maintenant à créer une nouvelle société de la Couronne qui s'occupera de l'exploitation de paris collectifs. Comme nous l'avons mentionné hier, les chances que les Canadiens participent à ce jeu sont déjà assez minces sans qu'ils fassent de nouveau les frais d'erreurs comme celles qui ont été commises avec Loto Canada, ce qui ne devrait pas se répéter. Pour protéger le public, le Vérificateur général devrait vérifier les livres de la société et les systèmes appropriés de contrôle devraient être mis en place.